



Bruits de voisinage par les enfants

Par **phpye**, le **21/07/2017** à **10:17**

Bonjour, Ma question est la suivante : sommes nous obligés de supporter les bruits de jeux des enfants du voisinage dans la rue. Cette année , ils ont entre 9 et 14 ans, un petit groupe (jusqu'à 10-12) s'est pris de passion pour certains endroits et les y occupent, alors ils parlent, jouent, courent, crient ... ce que nous pouvons accepter en journée, même si parfois le fait qu'ils soient si nombreux soit bruyant. Mais depuis les beaux jours , ils sont autorisés par leurs parents à être dehors jusqu'à 22 h . Cela fait deux soirs que nous sortons leur dire de faire moins de bruit en précisant l'heure 21h30 et 21h50Je suis allée voir les parents hier, certains ont compris, d'autres pas ,au motifs que ceux sont des enfants et qu'ils peuvent jouer, que c'est les vacances, et que demander que cela soit calme à partir de 20h30 , c'est tôt ! j'ai bien dit que moi je trouvais anormal de manger sur ma terrasse dans leurs cris et jeux, et que si nous nous couchons à 22h30; une demi heure de sérénité n'est pas assez! Il y a dans le village, un terrain de foot, une aire de jeu et un espace vert vraiment spacieux et pas à proximité des habitations qui ne sont pas non plus éloignées car c'est dans le village. Sommes nous obligés de supporter ? avons nous des recours? On m'a dit hier, qu'un voisin qui est policier avait dit aux enfants que jusqu'à 22h c'est OK !!! J'ai beau dire que c'est faux que 22h c'est juste une heure... Merci des conseils que vous pourrez m'apporter. Je précise que j'ai 2 enfants d'une dizaine d'année, les miens ne sont pas autorisés à jouer dans la rue ,chacun ses règles . Mais , j'en ai un peu marre de voir une bande d'enfants toujours en face , alors qu'il y a des équipements dans le village et que tous ont un beau jardin ! Cordialement

Par **cocotte1003**, le **21/07/2017** à **11:40**

Bonjour, voyez avec le maire de votre commune, cordialement